



Jean-Michel Blanquer : des casiers pour déposer les téléphones des élèves ?



Jean-Michel Blanquer réfléchit à la mise en place de casiers dans les écoles où les élèves déposeraient leur téléphone. Une idée inspirée du Conseil des ministres. C'était une des mesures annoncées par Emmanuel Macron pendant sa campagne présidentielle : il voulait « interdire l'usage des téléphones portables dans l'enceinte des écoles primaires et des collèges ». Une mesure qui devrait voir le jour selon Jean-Michel Blanquer. « Tout ce qui a été dit doit être accompli », a ainsi déclaré le ministre de l'Education nationale sur France 2, vendredi 23 juin.

Comme au Conseil des ministres

Pour cela, il pourrait s'inspirer de sa propre expérience : « En Conseil des ministres, il y a un casier. On y met son téléphone portable, de sorte qu'on n'est pas interrompu. Ce qui est possible en Conseil des ministres doit être possible en classe », a-t-il expliqué.

Les smartphones sont un véritable problème selon le ministre : « Parfois, ils peuvent être un outil pédagogique, mais il y a un problème. Les professeurs en témoignent souvent, les portables peuvent nuire à la concentration, nuire à beaucoup de choses ». « Des enquêtes montrent l'impact du portable, des écrans, sur la capacité d'attention des élèves. Il est souhaitable d'en limiter l'usage », ajoute-t-il dans une interview accordée à Sud Ouest.

Le ministre fait peut-être référence ici à une étude (pdf) de la London School of Economics : menée auprès de 91 écoles britanniques, elle démontre que les élèves qui fréquentent des écoles où le téléphone est interdit ont de meilleurs résultats que les autres. « Nous avons découvert qu'interdire les téléphones équivalait pour les étudiants à une heure d'école en plus par semaine, ou à allonger l'année scolaire de 5 jours », expliquaient en mai 2015 les chercheurs Richard Murphy et Louis-Philippe Beland à CNN Money.

« Le portable rassure les parents »

Une mesure difficile à mettre en place pour Vincent Le Roy, secrétaire départemental de l'Unsa de l'Indre et Loire : « Les employés de la vie scolaire ont d'autres choses à faire que la chasse aux

smartphones. Et on ne va pas non plus fouiller les sacs des enfants pour vérifier qu'ils n'ont pas de téléphones portables ».

« La loi n'interdit pas leur usage dans les établissements : c'est du ressort du règlement intérieur », note Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU. Et de rappeler que « les élèves sont équipés par leurs parents, « qui veulent pouvoir joindre leur enfant après la classe, parce que ça les rassure ».

Valentin Glo

Partagez l'article

Facebook Twitter Google+ Email Google Yahoo Blogger

A lire aussi



Nouvelle action des proviseurs pour autoriser les élèves à fumer dans les lycées

- Des profs britanniques s'équipent de caméras pour surveiller les élèves perturbateurs
- Deutsch für Schulen : des ressources ludiques pour apprendre l'allemand aux élèves
- Classe inversée : une journée d'études sur ses apports pour les élèves en difficulté

1 commentaire sur "Jean-Michel Blanquer : des casiers pour déposer les téléphones des élèves ?"

1. Bremond 27 juin 2017 à 21 h 54 min

Bonne idée !

A faire voter dans tous les CA 'Signaler un abus

Répondre

Partagez votre avis Annuler

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée .

Captcha * + 3 = 12

Modération par la rédaction de VousNousIls. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.